

## CONVENTION

### **Organisation d'une journée de conférences et de débats sur la thématique de l'évolution de l'urbanisme au cours des trente dernières années – 6 octobre 2011**

#### **Entre les soussignés :**

La **Communauté Urbaine de Bordeaux**, domicilié Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté n°2011/ du 23 septembre 2011

ET

L'**Association U-Topos** dont le siège social est sis, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, Esplanade des Antilles – 33 607 Pessac Cedex, représenté par sa Présidente Madame Laure Lacourt, conformément à l'Assemblée Générale de l'association du 03 novembre 2010

#### **Préambule**

L'association U-Topos est une association d'étudiants qui a pour objet de valoriser les formations dispensées par l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU). A ce titre, elle organise une journée de conférences sur l'évolution de l'urbanisme durant ces trente dernières années réunissant les étudiants, les diplômés et les professionnels de l'urbanisme.

La Communauté Urbaine de Bordeaux porte un intérêt particulier aux questions d'urbanisme et dans le cadre de sa compétence, le Conseil de Communauté du 23 septembre 2011 a accepté d'apporter un soutien financier à cette manifestation.

#### **Article 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de la journée de conférences et de débats sur l'évolution de l'urbanisme durant ces trente dernières années, organisée par l'association U-Topos qui se déroulera le 06 octobre 2011 dans les locaux du Conseil Général de la Gironde – Amphithéâtre Badinter.

## **Article 2 : Montant de la participation**

Le montant de la subvention allouée par la Communauté Urbaine de Bordeaux a été fixé à 800 € TTC pour un budget prévisionnel s'élevant à 4 158 € TTC.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

## **Article 3 : Modalités de versement de l'aide**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80%, soit la somme de 640 €, à la signature de la convention,
- la solde de 160 € à la réception des documents suivants :
  - compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (annexe ci jointe),
  - information sur les retombées de la manifestation.

## **Article 4 : Conditions d'utilisation de la subvention allouée**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association U-TOPOS s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés, collectivités ou autres organismes.

## **Article 5 : Contrôle et évaluation des résultats**

Le Président de l'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter, sur simple demande de la Communauté Urbaine devant les membres des commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée y compris l'estimation financière de la manifestation.
- à faciliter le contrôle, par les services de la Communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables détenus par l'organisme.

## **Article 6 : Conditions de résiliation**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée, soit le 30 juin 2012 au plus tard. A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention.

## **Article 7 : Clause de Publicité**

L'association U-TOPOS s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine et à faire figurer le logo de la CUB sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui, pourrait être organisée par ses soins dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenariats privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention prend fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de 6 mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2012 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine ne pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

## **Article 9 : Contentieux**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Président de la Communauté Urbaine  
de Bordeaux et par délégation,

Le Vice - Président

Pour l'Association U-Topos

La Présidente

## ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers				74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées			
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel				78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

**Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

**Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le : | | | | | | | | | | à .....**

**Signature :**